

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU, M. Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Yves FERRIER et M. Vincent MAZIN donnent procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Jean-Marc LAVIGNE donne procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent), Mme Florence JOUVE donne procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD,

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, François RUDEL, Mme Jacinthe GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-44 : BUDGET GENERAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DALLET-SPORTS – SECTION MUSIQUE

M. le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la création d'une section Musique au sein de l'association Dallet sports, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de maximum 3 400 € pour l'acquisition d'instruments de musique (piano, guitares, accordéon etc) utilisés par les professeurs pour l'enseignement musical (cours individuels et cours collectifs),

La subvention sera versée sur présentation des factures d'achat des instruments, l'activité débiterait en septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (M. Pascal BOITEL),

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de maximum 3 400 € à l'association DALLET SPORTS dans le cadre de la création de la section Musique pour l'acquisition d'instruments de musique utilisés par les professeurs pour l'enseignement musical, la subvention sera versée sur présentation des factures, après signature d'une convention précisant que la section Musique ne peut accepter plus de 49 élèves et qu'en cas d'arrêt de l'activité, les instruments deviendront propriété de la commune.

- **CHARGE** M. le Maire de procéder au mandatement de cette subvention et de la prévoir au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 juillet 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 4 juillet 2022

Le Maire
Jean DELAUGERRE